

Teddy Arnavielle

GRAMMAIRE

PRATIQUE

DU FRANÇAIS

De la phrase au morphème



ellipses

Définitions



1 Formes

Une notion familière, et problématique. Elle appartient à l'usage le plus courant (« Assez de phrases ; des actes ! » ; « Oh, lui, il ne fait que des belles phrases »). Que l'on demande, pourtant, à telle ou tel de définir la phrase, et on ne rencontrera que l'embarras.

Le grammairien, au fond, n'est pas beaucoup mieux placé. Il pourra tenter d'esquiver en proposant de parler d'« énoncé », par exemple (Hagège, 2020 : 30). Mais ce terme s'est taillé ailleurs un territoire assez bien délimité, dans ce qu'on a appelé la linguistique de l'énonciation (cf. *infra*). On ne voit pas, par ailleurs, que les propositions d'abolition du terme, avec ou sans remplacement par un autre (« période », par exemple, qui sera évoqué plus loin) aient pu apporter plus de clarté.

Examinons de plus près la question.

Une définition de la phrase s'appuie, traditionnellement, sur deux ordres de propriétés, formelles et sémantiques.

La forme, c'est d'abord la pratique de la ponctuation. Elle impose de placer à la fin d'une phrase : un point, le plus souvent, plus rarement un point d'interrogation, un point d'exclamation, enfin des points de suspension. C'est aussi l'habitude d'écriture d'ouvrir la phrase par un mot doté d'une lettre majuscule. Ces règles (parfois enfreintes dans la littérature, notamment en poésie) sont au moins le reflet d'un « sentiment » linguistique, non négligeable. Elles sont naturellement précieuses dans l'usage pédagogique, même si on doit les relativiser. Et, pour tout lecteur ou analyste de textes, elles représentent des repères dont on aurait du mal à se passer ; on peut donc saluer leur apparition historique.

Entre la ponctuation dite forte et la majuscule, c'est cette dernière qui est l'élément décisif : on ne considérera pas comme des phrases distinctes les éléments ci-après :

Qu'est-ce que tu veux ? du chocolat ? un biscuit ? un café ?

Il a eu une attitude... étrange, un peu embarrassée

C'est une fripouille! une canaille! un lâche!

Il est vrai que la brièveté de ces éléments, qui paraît le signe d'une incomplétude, ne plaide pas en faveur d'un statut de phrase.

Et pourtant... D'autres versions, fort peu différentes, paraissent possibles, au moins pour la première et la troisième : *Qu'est-ce que tu veux? Du chocolat? Du café? Un biscuit?; C'est une fripouille! Une canaille! Un lâche!*

La deuxième, elle, inclut un groupe, *attitude étrange*, difficilement dissociable.

Les majuscules sont apparues, indiquant à chaque fois trois phrases, contre une auparavant. Dans ce choix, fantaisie de l'usager, dira-t-on. Sans doute, mais peut-être appuyée sur le sentiment d'une dissociation à souligner : fait d'insistance, d'expressivité. La phrase serait donc aussi affaire de sensibilité.

À quoi on pourra, peut-être, donner un peu de consistance en parlant d'« ensemble formant un sens complet », même si la rigueur à prétention sémantique de cette définition n'est pas le point fort : la circularité menace. Une phrase serait une « suite formant un sens complet », lequel sens complet se reconnaît en ceci qu'il est inclus dans les limites de la phrase...

Prenons acte et du conventionnalisme de la ponctuation, et de l'arbitraire du « critère sémantique ». Et n'oublions pas que la pratique des blancs séparateurs de mots est, comme la ponctuation, un acquis historique ; que de nombreuses langues ne sont pas écrites, dont certaines ne le seront sans doute jamais... Il serait cependant hâtif de conclure que la phrase, le syntagme, le mot n'existent pas hors de ces repères : on a de bonnes raisons de penser que ces unités sont nécessaires à la pensée comme à sa communication.

Quant à la phrase orale, la seule prise qu'elle nous offre est l'équivalent approximatif de la ponctuation qu'est l'intonation, descendante dans la déclaration, suspensive pour l'interrogation (en partie), incluant un silence marque de clôture.



2

Structures. La proposition

Aura-t-on plus de chance en se tournant vers la structure, la construction? La grammaire, au sens strict de syntaxe, nous tirera-t-elle d'affaire? Y recourir implique un minimum de technicité : nous y reviendrons.

Auparavant, faisons appel à notre expérience courante de lecteur. Ce qui frappe, c'est, selon les types de textes, selon les auteurs, selon les époques aussi, les formidables différences de dimensions entre les unités-phrases rencontrées. Ici, la phrase ne dépassera pas une ligne, là trois, ou dix. Ailleurs, nous devons tourner la page pour découvrir une phrase étalée

sur deux pages. Il existerait donc des «sens complets» de tailles très diverses. Vue sous un autre angle, la notion de continuité serait largement modulable. Le sentiment linguistique, encore.

Adoptons un moment le point de vue du novice – nous le ferons souvent dans cet ouvrage –, celui par exemple d'un élève de la fin du cycle primaire ou du début du cycle secondaire. On n'aura sans doute pas trop de mal à lui faire entendre ce que peut être le «sentiment linguistique». Mais la «complétude de sens»? Ou, le «sens complet»? Échec assuré. À moins de se replier piteusement sur la circularité évoquée plus haut. Belle leçon de logique...

On sait que la grammaire traditionnelle, souvent honnie, avait trouvé un palliatif à ce casse-tête de la phrase. Respectant le «critère» de la ponctuation, mais consciente de ses limites, elle avait distingué le palier de la phrase, ponctuée donc, et celui de la proposition. Celle-ci pouvait soit coïncider avec la phrase – on la qualifiait alors d'indépendante –, soit représenter un élément inclus dans la phrase; il suffisait qu'il reposât sur la structure associant un sujet et un verbe. Ici se plaçait la distinction entre proposition principale et proposition subordonnée, celle-ci régie par celle-là au moyen d'un outil spécialisé, mot conjonctif ou relatif.

Phrase : *Jacques prétendait qu'on avait négligé son avis*

Proposition I : *Jacques prétendait*

Proposition II : *qu'on avait négligé son avis*

Cette distinction a été vivement critiquée (encore récemment Wilmet 2007 : 200), d'abord parce que le terme «proposition» est emprunté à la logique, ce qui risque d'introduire des confusions fâcheuses, ensuite parce que les qualificatifs de «principale» et de «subordonnée» donnent l'idée d'une hiérarchie pas toujours vérifiée

Ce que proposa Jacques fut l'objet d'un accord unanime

Ce que proposa Jacques : subordonnée, alors que cette proposition est le sujet?

fut l'objet d'un accord unanime : proposition moignon, dont le caractère «principal» est douteux...

En fait, il suffit, pour conserver cette terminologie (principale, subordonnée), de préciser que le terme de «subordonnée» indique seulement une propriété de forme : la présence d'un outil établissant un accrochage, une attache, une relation. Et aussi de noter que, le qualificatif *principal* s'applique au verbe plutôt qu'à la proposition.

Au lieu du couple «proposition principale – proposition subordonnée», Marc Wilmet propose (250) «phrase matrice» et «sous-phrase». Partisan d'innovations terminologiques aussi limitées que possibles, et choisissant pour «sous-phrase» une extension plus large, nous proposerons de parler de propositions rectrices (ou régissantes), de propositions régies.

À quoi s'ajoutent les indépendantes (terme conservé), ni régissantes, ni régies.

D'où : *Jacques s'étonna* : indépendante

Jacques s'étonna qu'on ait négligé son avis

Jacques s'étonna : régissante (ou principale) ; *qu'on ait négligé son avis* : régie (subordonnée)

Dans le cours de l'exposé, nous emploierons indifféremment les termes de proposition subordonnée, de sous-phrase, ce dernier avec une extension différente de celle choisie par Wilmet, qui le réserve aux seules subordonnées.

Ainsi notre grammairien novice, appuyé sur le signal de la ponctuation, n'aura-t-il pas à s'étonner que soient appelés imperturbablement « phrases » aussi bien les longues plages textuelles de Marcel Proust que les ensembles minimalistes de Beckett.

À ce stade, nous disposons donc
des phrases uni-propositionnelles (ci-dessous (1))
des phrases multi-propositionnelles ((2) et (3))
Je pense (1) *Je pense, donc je suis* (2) *Je pense que je suis* (3)



3 Les notions-clés : thème et rhème

Nous avons un peu haut plus soulevé rapidement le problème de la structure de la phrase, puis celui de la proposition, quelle que soit son espèce (il importe évidemment de poser une composition commune aux différents types de propositions) : pour cette dernière, c'est l'association d'un sujet et d'un verbe, termes d'usage pris sans référence théorique pour le moment ; l'apprenti-grammairien doit pouvoir les appréhender sans difficulté (des repères seront évoqués un peu plus loin).

Nos trois phrases ci-dessus comportent
une proposition indépendante
deux propositions indépendantes
deux propositions, l'une rectrice, l'autre régie.

La même structure Sujet-Verbe se reconnaît dans chaque proposition, selon les termes dans lesquels cette unité a été définie.

La troisième phrase peut se résoudre en deux propositions indépendantes :
Je pense, je suis : ou en deux phrases : *Je pense. Je suis.*

Notre petit écolier a quelque chance de s'y retrouver. Il se préparera à comprendre que l'opposition Sujet-Verbe transcende l'opposition phrase-proposition. Au passage, il aura rencontré la notion de mot de relation, définie elle aussi sommairement, en attendant mieux.

Revenons à l'union Sujet-Verbe. Si elle est constitutive de la proposition, l'est-elle aussi de la phrase ? Oui, bien sûr, si celle-ci est uni-propositionnelle ou multi-propositionnelle.

Comment, ceci posé, allons-nous analyser les énoncés qui ne correspondent pas à cette organisation, autrement dit qui ne comportent pas de proposition ? Ainsi d'énoncés que nous employons tous les jours : *Passionnant, ce film Quel imbécile, ce Jacques ! Ce Jacques, quel imbécile, quand même Catherine, éliminée Éliminée, Catherine, la pauvre*

Peut-être en se demandant si ce sont bien des phrases... Tentons de répondre plus précisément à cette question.

Pour cela, nous devons franchir une étape, et tenter de préciser la notion de Sujet. On conviendra que le Sujet, c'est ce dont on parle (l'usage courant parle de « sujet de la conversation, sujet du film », etc.), et proposons – ce sera utile pour la suite – un terme posé provisoirement comme équivalent à celui de Sujet : le Thème (un peu comme « le thème de ce livre »).

Reprenons nos petits énoncés :

Passionnant, ce film : *Ce film* = thème ; *passionnant* : ce n'est pas un verbe, c'est, dira-t-on, le propos (comme : « mon propos est de..., je me propose de... »)

Jacques = thème ; *Quel imbécile* = propos

Catherine = thème ; *éliminée* = propos.

On pourra choisir, au lieu de propos, rhème (écho à : thème), ou prédicat.

Conclusion : la phrase comporte un thème et un propos ou rhème.

Ce thème est un nom (ou un pronom) ; le rhème un autre nom : *imbécile*, ou un adjectif : *passionnant, éliminée*. Ou encore un verbe : *Je pense*.

Le sujet du verbe est alors défini comme un cas, très largement répandu, du thème. À moins qu'on ne préfère faire s'équivaloir les deux notions, ce qui n'est pas souhaitable : une bonne terminologie ne doit pas être ambiguë.



4 La phrase n'existe (peut-être) pas : l'oral

Délimitable (sinon définissable) à l'écrit, la phrase ne l'est pas aisément à l'oral, même si le phonéticien peut sans doute nous y aider. Les poètes modernes ont préféré, pour rompre avec cette artificialité, se passer de la ponctuation, ce qui, sans la supprimer, ne laisse pas la phrase indemne. L'historien a beau jeu de rappeler que la ponctuation délimitative est une pratique moderne. L'argument n'est pas totalement convaincant, si l'on admet que la « conscience » de phrase peut ne pas s'incarner dans des repères qui ne sont que des indices.

Que l'on demande, par ailleurs, à quelques usagers de retrouver à l'oreille les pauses correspondant au point final, et l'on obtiendra vraisemblablement des résultats fort différents – à moins de mimer la dictée de Topaze...

Aussi les spécialistes de la syntaxe du français parlé ont-ils été amenés à se passer de ce corset inconfortable. La « macrosyntaxe » (distinguée de la « microsyntaxe » : Neveu, 2004 : 184-5) a affaire à des unités non réductibles

à des phrases, à cause notamment de la fréquence des segmentations, qui ne correspondent pas, dans beaucoup de cas, à des relations syntaxiques de rection. On parlera d'unités « énoncés » – cette fois en spécialisant pertinemment le terme ; ceux-ci se laisseront décrire comme comportant, dans leur forme complète, un « noyau », où les rapports sont étroits, un « préfixe », d'avant, lié de façon très lâche à celui-ci, un « suffixe », d'après, ayant la même caractéristique : *Ce garçon, il est malade, c'est sûr*, ou : *Ce garçon... Il est malade. C'est sûr* ; *L'Australie, je connais pas* : préfixe + noyau.

Plus heureuse au plan terminologique, la tripartition « thème, propos, ajout » correspond au même découpage, concurrencée par « préambule-rhème-postrhème ».

Ce que la recherche rend sans doute nécessaire pourra-t-il être appliqué à l'enseignement ? Cela paraît douteux. Mieux vaut un critère (la ponctuation) un peu arbitraire, dont on retiendra le caractère relatif, qu'un repérage un peu intuitif pour le commun des apprenants. La proposition a le mérite de relativiser – sans l'effacer – la notion de phrase ; profit appréciable au plan pédagogique.

Autre tentative, élargie à l'écrit, pour éviter la phrase. Brièvement résumée (Neveu, *ibid.* : 66-68), elle s'appuie sur le privilège accordé au cadre informatif, pour reconnaître des « clauses », portions d'information de natures diverses (syntagmes, propositions, phrases « traditionnelles »), dont l'association, dans une phrase ou non, constitue une « période », de formes variables. Ainsi : *En dépit de sa promesse, il n'est pas venu* : deux clauses, une période ; comme *Bien qu'il l'ait promis, il n'est pas venu*, ou *Il l'avait promis, il n'est pas venu*.

Fort instructive pour marquer les articulations informatives d'un texte, la méthode souffre de difficultés d'application du fait de la faiblesse – inévitable – des critères formels.

Il est sans doute éclairant d'étayer la notion de phrase sur l'activité physique de production : les capacités respiratoires, le rythme qui les accompagne, permettent une certaine dimension et donc, pour une communication satisfaisante, une délimitation et une complétude sémantique ; et si l'outil d'analyse était commandé par des facteurs biologiques ?

Une métaphore ne tient pas lieu d'explication. On peut cependant se risquer à proposer pour la phrase, jamais isolée mais toujours inscrite dans une continuité, un rapprochement avec la succession des vagues marines, qui déjoue toute tentative d'individuation des constituants dynamiques.



5 La prédication. Le phème

Objection à notre analyse Thème-Propos (ou Rhème) comme fondement de la phrase : si je produis un seul mot pour me faire comprendre : *Oui, Bravo, Zut, Imbécile,...*, est-ce que je fais une phrase ?

Thème et propos ? Impossible. S'il n'y a qu'un mot, il va falloir choisir de lui attribuer l'une des deux étiquettes, thème ou propos. Ou aucune des deux, ce qui serait un facteur gênant de complexité.

Thème ? Propos ? Si je dis : *Oui*, c'est à propos de quelque chose, ou de quelqu'un : ce mot est donc le propos.

Bravo est utilisé pour approuver un acte, un spectacle, une parole : autant de thèmes, dont *Bravo* est le propos.

Zut : exclamation de mécontentement, déclenchée par un acte manqué, un mouvement d'impatience... : propos.

Et *Imbécile* est un « jugement » déclenché par une personne vue comme peu intelligente.

Partout dans ces emplois, le thème reste non nommé, il est dans la situation de communication. L'énoncé se réduit à un rhème ; on pourra y voir une phrase, mais pas une proposition.

On aura par ailleurs à rencontrer des phrases dans lesquelles seul le thème est exprimé ; le cas est plus rare :

Qui est venu, Jacques ou Catherine ? – Catherine.

Deux termes en présence, ou, au minimum précédant le silence, un, ou bien davantage, par étoffement de thème et rhème, ou de l'un des deux. On dira que l'assemblage constitue la prédication (dire, prédiquer quelque chose sur quelqu'un ou quelque chose).

Mais la présence conjointe de ces deux termes n'est pas suffisante pour fonder la prédication. Il faut y ajouter un élément de liaison, un intermédiaire, qui, curieusement, dans nos exemples, n'apparaît pas : il est implicite, ce qui constitue son caractère général (point de vue différent chez Wilmet, appuyé à la fois sur la grammaire de Port-Royal et sur la théorie de Gustave Guillaume : 219). Il ressortira, à l'oral, d'une certaine intonation – comme on le verra plus loin. Proposons, à l'instar de Jean-Marie Zemb, d'appeler cet élément invisible, impalpable, mais très bien ressenti, le **phème** (1994). Nous avons là toute une théorie de la phrase et de la proposition, dont la paternité pourrait bien revenir à Tesnière, parlant de « connexion » (11-12) là où Zemb dit « phème » (ignorant peut-être que le terme a l'acception, en phonologie, de trait). Elle est sous-jacente à une analyse syntaxique poussée, même si elle doit être, on le verra, un peu complexifiée.

L'entrée dans la syntaxe à partir de l'oral présente des difficultés particulières. Inévitablement, la phrase en souffrira plus que la proposition. Que deviennent en effet nos points : fort, suspensif, exclamatif, interrogatif ? La fragilité des trois derniers a déjà été repérée dans l'étude de l'écrit. Il n'est guère que la phrase isolée, en fait rare, qui soit « sauvée » : on peut considérer

qu'elle a sa propre mélodie, qu'on dira, si elle est déclarative, circonflexe (la voix monte, puis redescend) : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu* constitue une phrase impeccable, faite de trois propositions, et qui se suffit parfaitement à elle-même, privilège des citations, des proverbes, des formules.

Mais tel n'est pas l'usage courant ; ce sont des textes, plus ou moins longs, que nous échangeons. Leur découpage en phrases, de la part du récepteur, dans l'oral, peut être très approximatif, ce qui n'a guère d'importance, d'ailleurs : on sait la désinvolture avec laquelle les débatteurs manient la formule « Laissez-moi terminer ma phrase », alors qu'il s'agit manifestement d'un texte, parfois assez long... Seul est parfaitement clair, en fait, l'échange de répliques très brèves (d'un vers à l'autre, par exemple : la stichomythie). La division en mots est, à l'évidence, plus importante, mais normalement bien plus aisée.



6

Phrase et attitude : les modalités

Dans la définition de la phrase (accessoirement, de la proposition) entre encore ce qu'on peut appeler sa destination : dans quel but telle phrase est-elle produite, et à quelle attitude correspond-elle ? Point de vue qu'on peut qualifier de pragmatique. Ces intentions sont presque illimitées, ainsi que les attitudes qui les accompagnent : raconter, décrire, argumenter, promettre, regretter, ordonner, considérer, mettre en garde, interroger, invectiver, etc. Mais elles s'inscrivent dans seulement trois, peut-être quatre cadres formels, tous dotés de spécificités aisément repérables : assertion (ou déclaration), interrogation, injonction, et – plus discutable –, exclamation, dont les spécificités sont faibles. Chacune de ces modalités – c'est le terme requis – a une version positive, sans marque, et une négative, comportant des outils propres. L'étude de détail des modalités est menée dans la dernière portion du chapitre.



7

Le repère des fonctions

Faut-il conclure ? On le fera en rappelant l'élément de définition de la phrase comme de la proposition qui est peut-être le plus connu, surtout par la pratique même de l'analyse syntaxique, ce qui explique qu'il soit rarement allégué : la phrase et la proposition sont, chacune à leur niveau, le cadre d'exercice des fonctions, au sens traditionnel et toujours valide de relations entretenues entre eux par les mots, sans exception : tout mot est un « foncteur ». Il n'est point de sujet ni d'objet qui se définissent en dehors